



FOIRE AUX QUESTIONS À PROPOS DE L'ALLOCATION OBSÈQUES DE L'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES (HUMAN RESOURCES ADMINISTRATION, HRA) (French)

Questions par thème

PROCESSUS DE DEMANDE DE L'ALLOCATION OBSÈQUES	1
QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'ALLOCATION OBSÈQUES DE LA HRA ?	3
FRAIS PRIS EN CHARGE PAR L'ALLOCATION OBSÈQUES DE LA HRA.....	3
PLAFOND DES FRAIS D'OBSÈQUES	5
DIVERS	5
RESSOURCES	6

■ PROCESSUS DE DEMANDE DE L'ALLOCATION OBSEQUES

1. Comment puis-je déposer une demande d'allocation obsèques ?

Vous pouvez envoyer votre demande dûment remplie d'allocation obsèques, M-860w, au Bureau des services d'inhumation (Office of Burial Services, OBS) par l'une des méthodes suivantes :

[Cliquez ici pour afficher la demande d'allocation obsèques et en savoir plus sur les frais pris en charge par la HRA.](#)

[Cliquez ici pour afficher les consignes relatives au formulaire de demande de l'allocation obsèques.](#)



**Courrier
postal :**

HRA Office of Burial Services
33-28 Northern Boulevard - 3rd Floor
Long Island City, NY 11101



Télécopie :

917 639 0476



Courriel :

BurialServices@hra.nyc.gov



En personne :

A l'adresse ci-dessus, du lundi au vendredi,
entre 9h00 et 17h00.

Appelez-nous au **718 557 1399** si vous avez besoin d'une version papier du formulaire et nous vous l'enversons. Vous pouvez également appeler si vous avez besoin d'aide pour remplir la version électronique du formulaire sur notre site internet.

(TOURNER LA PAGE)

2. Quel est le délai pour demander l'allocation obsèques ?

Les demandes doivent être reçues par HRA dans un délai de 120 jours après la date du décès. La date de réception est la date à laquelle la demande est reçue en personne, par e-mail ou par fax, ou remplie par téléphone avec un membre du personnel.

3. Quels informations et justificatifs dois-je fournir ?

Rendez-vous sur notre site internet, www1.nyc.gov/site/hra/help/burial-assistance.page, et consultez la rubrique « Supporting Documents » (justificatifs) en cliquant ici <https://www1.nyc.gov/site/hra/help/burial-assistance.page>.

Il est possible que des justificatifs supplémentaires soient nécessaires pour traiter la demande.

4. J'ai déjà réglé l'entreprise de pompes funèbres. Puis-je déposer la demande d'allocation obsèques de la HRA ? Quels justificatifs dois-je fournir ?

Oui. Il vous faudra fournir une demande accompagnée de justificatifs. Rendez-vous sur notre site internet, <https://www1.nyc.gov/site/hra/help/burial-assistance.page>, et consultez la rubrique « Supporting Documents » (justificatifs) qui vous précisera les autres justificatifs que vous devrez éventuellement fournir.

5. Puis-je déposer la demande de l'allocation obsèques avant de régler les services ?

Oui, vous pouvez déposer la demande de l'allocation obsèques dès que vous êtes en possession d'une facture détaillée ou d'un contrat de prestation de services.

6. J'ai appris qu'il fallait passer un entretien afin de déterminer l'admissibilité à l'allocation. Est-ce toujours le cas pendant la crise du COVID-19 ? Dans ce cas, quelle est la procédure ?

Oui, les responsables du Bureau des services d'inhumation font passer des entretiens téléphoniques et étudient les justificatifs fournis. Le Bureau des services d'inhumation communique également avec les demandeurs par téléphone et courriel.

7. Quels sont les délais de traitement d'une demande ?

Une demande dûment remplie, accompagnée de tous les justificatifs nécessaires, sera traitée sous 30 jours à compter de sa réception par la HRA.

8. Qui recevra l'allocation obsèques ?

Si la demande concerne des frais d'obsèques déjà réglés, l'allocation obsèques sera versée au demandeur (à la demanderesse). Si les frais d'obsèques n'ont pas encore été réglés, le montant sera versé à l'entreprise de pompes funèbres ou au crématorium qui l'affectera au solde impayé. Dans les deux cas, le montant ne pourra pas être versé en l'absence d'un acte de décès.

■ QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'ALLOCATION OBSEQUES DE LA HRA ?

9. Puis-je obtenir une aide pour le paiement des obsèques ou de la crémation d'un proche qui est décédé ?

Oui. L'allocation obsèques aide à payer les frais liés aux obsèques, à l'inhumation et à la crémation des New-Yorkais aux faibles revenus admissibles. Les demandes, accompagnées des justificatifs nécessaires, seront étudiées afin de déterminer si les critères d'admissibilité à l'allocation obsèques sont remplis.

10. Quels sont les frais pris en charge par l'allocation obsèques ?

L'allocation obsèques couvre jusqu'à 1 700 \$ des frais liés aux obsèques et à l'inhumation, pour lesquels le demandeur (la demanderesse) peut fournir une facture détaillée d'une entreprise de pompes funèbres, d'un crématorium ou d'un cimetière, à condition que le total des frais soit inférieur ou égal au plafond des frais (voir la question 17 ci-dessous).

■ FRAIS PRIS EN CHARGE PAR L'ALLOCATION OBSEQUES DE LA HRA

11. Les services de crémation sont-ils pris en charge par l'allocation obsèques ?

Oui, les services de crémation seront couverts à condition que tous les autres critères soient remplis.

12. Versez-vous des fonds destinés à un acompte en attendant l'étude et le traitement de la demande ?

Non. Pour les cas où le défunt (la défunte) n'a pas encore été inhumé(e) ou incinéré(e), un courrier d'autorisation pourra être délivré.

13. L'allocation obsèques de la HRA couvre-t-elle les situations où le défunt (la défunte) est inhumé(e) en dehors de l'État ?

Si tous les critères d'admissibilité sont remplis (y compris le plafond de 3 400 \$), le fait que les obsèques aient lieu en dehors de l'État n'est pas un obstacle au versement de l'allocation obsèques de la HRA.

14. Je souhaite envoyer la dépouille d'un proche dans un pays ou un État différent. Ces frais sont-ils pris en charge ?

Oui. L'allocation obsèques peut être utilisée pour couvrir les frais admissibles d'un(e) résident(e) de la ville de New York inhumé(e) ou incinéré(e) en dehors de la ville de New York. L'allocation obsèques peut également être utilisée pour régler les frais de transport liés aux obsèques, à condition que le total des frais soit inférieur ou égal au plafond des frais (voir la question 17 ci-dessous) et que les frais en question soient précisés dans la facture détaillée.

**15. Dois-je payer l'exhumation du corps du défunt (de la défunte) de Hart Island ?
Puis-je demander l'allocation obsèques ?**

Non, l'Administration des ressources humaines (HRA) de la ville de New York ne fait pas payer les frais de recherche et d'exhumation du défunt (de la défunte). Oui, il est possible de demander l'allocation obsèques pour des frais d'obsèques liés à l'exhumation et à la réinhumation du défunt (de la défunte).

Exhumation :

Après avoir confirmé qu'un être cher est enterré à Hart Island, les familles/amis peuvent demander à une entreprise de pompes funèbres agréée d'organiser l'exhumation de la dépouille et sa réinhumation ou crémation à un autre endroit.

La HRA, qui est responsable de Hart Island, ne facturera pas de frais pour localiser, exhumer et remettre la dépouille à une entreprise de pompes funèbres agréée. Toutefois, l'exhumation dépend de la possibilité de récupérer la dépouille.

Les personnes souhaitant déplacer la dépouille d'un être cher en vue d'une réinhumation ou d'une crémation à un autre endroit doivent contacter le directeur d'une entreprise de pompes funèbre agréée qui, moyennant des frais, obtiendra un permis d'exhumation auprès du Bureau de l'État civil (Office of Vital Records) du Département de la santé et de l'hygiène mentale de la Ville de New York (Department of Health and Mental Hygiene) de la ville de New York et organisera le transfert.

Une fois le permis délivré, le directeur de l'entreprise de pompes funèbres doit l'envoyer, accompagné d'une demande officielle d'exhumation sur son papier à en-tête, à l'adresse suivante :

NYC Human Resources Administration
General Support Services (GSS) – Hart Island Division
375 Pearl Street – 24th floor
New York, NY 10038

La Division de Hart Island des Services généraux de soutien (General Support Services, GSS) programmera l'exhumation et collaborera avec l'entreprise de pompes funèbres pour le transfert de la dépouille.

Pour en savoir plus, contactez la Division de Hart Island des GSS au (929) 221 6860 ou sur le site <https://www.nyc.gov/site/hartisland/hart-island/disinterment.page>.

16. Comment puis-je organiser le transfert d'un membre de ma famille de Hart Island vers un autre lieu ou pour procéder à une crémation ?

Veuillez consulter le site internet de Hart Island à l'adresse suivante :
<https://www1.nyc.gov/site/doc/about/hart-island.page>.

■ PLAFOND DES FRAIS D'OBSEQUES

17. À combien s'élève le plafond des frais d'obsèques ?

L'allocation obsèques ne peut pas être affectée au paiement d'obsèques/d'une inhumation dont le coût est supérieur à 3 400 \$. Toutefois, certains frais ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce plafond. Pour des informations complémentaires, prière de contacter nos bureaux au **718 557 1399**.

18. Qui dois-je contacter pour connaître les options d'obsèques à faible coût ? Et que dois-je faire si l'entreprise de pompes funèbres précise qu'elle ne peut pas faire baisser le coût total en dessous du plafond de 3 400 \$?

Il est possible de se procurer des informations concernant les entreprises de pompes funèbres auprès de l'Administration des anciens combattants étatique et fédérale ou du Fonds des victimes d'actes criminels de l'État de New York (NYS Crime Victim's Fund) (voir la liste des ressources ci-dessous). En outre, certaines entités religieuses proposent des obsèques gratuites. Nous encourageons les personnes à collaborer étroitement avec les entreprises de pompes funèbres afin de connaître les options pouvant être plus économiques. Vous pouvez également consulter la brochure du Bureau des services d'inhumation disponible sur le site

<https://www.nyc.gov/assets/hra/downloads/pdf/benefits/BRC-1048.pdf>.

■ DIVERS

19. Comment puis-je faire pour obtenir un acte de décès ?

En règle générale, l'entreprise de pompes funèbres fait la demande de l'acte de décès quand vous prenez les dispositions pour les obsèques. Vous pouvez aussi consulter le site suivant : <https://www1.nyc.gov/site/doh/services/death-certificates.page>.

Si le défunt (la défunte) est décédé(e) en dehors de la ville de New York, il vous faudra contacter l'instance gouvernementale locale de la juridiction concernée.

20. Comment protégez-vous mes données personnelles ?

Nous accordons une grande importance à la confidentialité de vos données. Vos données personnelles sont protégées par les lois fédérales, étatiques et locales relatives à la protection des données. Nous assurerons la confidentialité et la sécurité de toutes les informations que vous fournirez.

21. La question de la charge publique m'inquiète. Est-ce que ma demande d'allocation obsèques aura une incidence défavorable sur ma demande de carte verte ?

Si vous avez des questions concernant la façon dont le versement de cette allocation pourrait affecter votre statut d'immigration, vous pouvez appeler la permanence téléphonique confidentielle et gratuite d'ActionNYC au 1 800 354 0365 et dire « public charge » (charge publique). La permanence téléphonique est disponible du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h.

22. Faut-il rembourser l'allocation ?

Les parents non légalement responsables n'ont pas à rembourser l'allocation. Si un parent légalement responsable est en mesure de payer l'inhumation ou la crémation, la HRA pourra demander le remboursement du montant de l'allocation au parent légalement responsable en vertu de la loi de l'État. D'autre part, si le défunt (la défunte) possède un patrimoine avec des biens, la HRA pourra faire valoir la somme contre la succession.

(TOURNER LA PAGE)

23. Je n'ai jamais fait de déclaration de revenus. Comment puis-je prouver mes revenus ?

En qualité de parent légalement responsable (voir la définition ci-dessous), vous devrez fournir des informations financières vous concernant et expliquer comment vous subvenez à vos besoins. Pendant le processus de demande, vous devrez fournir des renseignements concernant vos revenus, votre situation professionnelle, vos biens et le nombre de membres de votre famille dans votre foyer. Il est possible qu'il soit demandé à une autre agence de fournir des informations.

Conformément à la loi de l'État, le parent légalement responsable (Legally Responsible Relative, LRR) est une personne qui est mariée légalement avec le défunt (la défunte) ou est le parent ou le tuteur légal (la tutrice légale) d'un défunt (d'une défunte) de moins de vingt-et-un (21) ans. Un LRR est tenu au paiement des frais nécessaires aux obsèques finales du défunt (de la défunte) dans la mesure du possible.

■ RESSOURCES

1. Consultez le site du Département de la santé de l'État de New York (NYS Department of Health) pour des informations sur l'organisation d'obsèques à l'adresse suivante : <https://www.health.ny.gov/publications/0704/>.
« A Consumer's Guide to Arranging a Funeral » (Guide pratique pour l'organisation d'obsèques) - <https://www.health.ny.gov/publications/0704.pdf>
2. « Before Prepaying Your Funeral, Know Your Rights » (Avant de verser un acompte pour des obsèques, connaissez vos droits) <https://www.health.ny.gov/publications/0703.pdf>
3. Département des services aux anciens combattants (Department of Veteran's Services) de la ville de New York - <http://www.nysfda.org/images/COVID-19/cidD70B349D-C99A-4C62-BBFA-FCFD38C0BD99.pdf>
4. Division des services aux anciens combattants (Division of Veteran's Services) de l'État de New York - <https://veterans.ny.gov/indigent-burial-reimbursements>
5. Département des affaires des anciens combattants (Department of Veteran's Affairs) des États-Unis – <https://www.benefits.va.gov/compensation/claims-special-burial.asp>
6. Bureau des services aux victimes (Office of Victim's Services) de l'État de New York - <https://ovs.ny.gov/>
7. NYC Well (Bien-être New York) - <https://nycwell.cityofnewyork.us/en/>
8. Consultez le site Internet de la sécurité sociale pour en savoir plus sur les prestations de survivants pour les enfants et autres personnes à charge du défunt, et sur les modalités pour déposer une demande : <https://www.ssa.gov/benefits/survivors/#anchor1>
9. Brochure des services d'inhumation – <https://www.nyc.gov/assets/hra/downloads/pdf/benefits/BRC-1048.pdf>.